



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-07-2026 /

Dossier complet le : 14-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021865/KK P

1 Intitulé du projet

Projet HUB Poitiers 2 - Communes de Migne-Auxances et Poitiers (86).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PRD PERCIER REALIS ET

Raison sociale

PERCIER REALISATION ET

N° SIRET

40995816200045

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CARON

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature de ce projet est la construction d'une messagerie pour le compte de la Société CHRONOPOST sur les communes de Migné-Auxances et Poitiers (86). Le terrain sur lequel est projetée cette construction a une surface de 73 755 m², il est actuellement vierge de construction et appartient au Parc d'Activités Alienor d'Aquitaine - ZAC République IV, autorisée par les arrêtés préfectoraux joints en annexes 9 et 10 (voir pièces jointes). Le site est destiné à une activité de tri et d'acheminement de colis en flux rapides, à l'échelle nationale et internationale, avec engagement de délai court. L'exploitation porte sur le transport de colis d'un poids inférieur à 30 kg et de documents, standards ou hors gabarit. Le fonctionnement s'appuie sur un réseau d'agences (collecte, tri et distribution) et de plateformes hubs logistiques (transit). La messagerie sera répartie ainsi : halle d'exploitation (12 576 m²), chambres froides (717 m²), bureaux et locaux sociaux (1 278 m²), bureaux d'exploitation (377 m²), poste de garde (35 m²) et locaux techniques (205 m²). Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture sur une surface de 2 925 m². En extérieur, se trouveront les quais, les parkings et les voiries. Le projet n'est pas classé ICPE (rubrique 1510 : l'exploitant stockera moins de 500 t à l'instant t).

4.2 Objectifs du projet

Le Parc Alienor d'Aquitaine répond à la demande d'investisseurs et d'exploitants locaux et affiche sa volonté d'accueillir de nouvelles entreprises créatrices de richesses et d'emplois sur son territoire. Le projet de construction d'une messagerie CHRONOPOST sur les communes de Migné-Auxances et Poitiers (86) s'inscrit dans un contexte de transformation des modes de consommation et d'évolution de l'économie vers des échanges toujours plus rapides et connectés. La croissance du commerce en ligne, l'augmentation des flux de marchandises et les exigences accrues en matière de délais de livraison nécessitent le développement d'infrastructures logistiques modernes, performantes et adaptées aux besoins actuels des entreprises et des particuliers. Le projet vise ainsi à renforcer les capacités de tri, de traitement et de distribution des colis sur le territoire, tout en optimisant les flux de transport et en améliorant la qualité du service rendu aux usagers. Son implantation à Poitiers permet également de bénéficier d'une situation géographique stratégique au sein du réseau de transport régional et national, contribuant au dynamisme économique local et à la création d'emplois. Enfin, la création de cette messagerie est en prévision de la sortie progressive des

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de type messagerie pour CHRONOPOST sur les communes de Migne-Auxances et Poitiers (86). Le projet entraînera une phase chantier d'une durée de 12 mois environ (entre mai 2027 et avril 2028). Le chantier mobilisera en moyenne 40 personnes sur le site avec un pic prévu à 70 personnes. Durant la phase de construction, les engins prévisionnels sont les suivants : - VRD : pelle (25 t maximum), mecalac, bull, trax, niveleuse, camion 6/4 - 8/4, dumper, cylindre, finisher... - Gros oeuvre : mini-pelle, chariot télescopique, camion toupie. - Dallage : laser screed, camion toupie, hélicoptère. - Charpente métallique : grue mobile type PPM, chariot rotatif, nacelles. - Couverture bardage : grue mobile type MK, chariot télescopique, nacelles. - Autres lots : nacelles. Les différentes phases de travaux avec durées estimées sont les suivantes (chevauchement des phases possible) : terrassement + traitement (3 mois), VRD (5 mois), fondation (1 mois), élévations gros oeuvre (2 mois), charpente métallique (2,5 mois), dallage / plancher collaborant (1 mois), couverture / étanchéité (1,5 mois), bardage (4,5 mois), portes de quais / niveleurs (2 mois), menuiseries extérieures (2 mois), lots techniques (5 mois), lots architecturaux (5 mois).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est destiné à une activité de tri et d'acheminement de colis en flux rapides, à l'échelle nationale et internationale, avec engagement de délais court. Les acheminements sont réalisés via différents types de véhicules : -Véhicules légers (VL) -Poids lourds (PL) -Super poids lourds (SPL) -Ensembles porteur + remorque avec caisses mobiles (type SWAP ~7,50 m) Dans sa phase d'exploitation, la messagerie CHRONOPOST accueillera les activités suivantes : - Halles d'exploitation ; - Chambre froide ; - Bureaux ; - Locaux sociaux ; - Poste de garde ; - Locaux techniques. Le bâtiment ne sera pas classé au titre des ICPE. En conséquence, concernant le risque incendie, il respectera les dispositions réglementaires prévues au titre du Code du Travail. De plus, le dossier sera instruit par le SDIS de la Vienne, selon le règlement départemental DECI. L'exploitant se conformera à leur avis dans le cadre de l'instruction de la demande du permis de construire. Il n'est pas prévu de confinement des eaux d'extinction (site non ICPE). Pas de démantèlement à prévoir.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative applicable au site est la suivante : - Etude au cas par cas, - Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Total foncier projet HUB Poitiers 2 / Surface du bâtiment / Surface imperméabilisée / Espaces verts et places végétalisées	(73 755 / 13 500 / 51 500 / 22 250 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Grand Poitiers approuvé en 2013. Le projet est situé en zone AUe1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Grand Poitiers Communauté urbaine a élaboré un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le terrain du projet est situé à proximité de zones avec des niveaux sonores significatifs.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les communes de Migné-Auxances et Poitiers sont concernées par le PPRI de la Vallée du Clain ainsi que par le PPR Mouvements de terrain de la Vallée du Clain. Le terrain projeté n'est pas concerné par ces PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Vallée du Clain a été approuvé le 01/09/2015. Un arrêté préfectoral en date du 05/11/2021 prescrit la révision du PPRI de la Vallée du Clain. Le PPR Mouvements de terrain de la Vallée du Clain a été
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Les communes de Migné-Auxances et Poitiers sont répertoriées dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Absence de prélèvement direct dans le milieu naturel dans le cadre du projet. Le site est alimenté en eau par le réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres excavées lors des opérations de terrassement seront toutes réutilisées pour le nivellement du terrain pour la construction du nouveau bâtiment. Il n'est pas prévu que des terres sortent du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les opérations d'aménagement réalisées sur le site ne nécessiteront pas l'apport de matériaux d'origine extérieure.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau d'alimentation en eau potable de la commune. Les usages en eau du site sont essentiellement destines aux besoins sanitaires. Le process n'est pas consommateur d'eau : absence de rejet industriel. Le projet integre des sa conception les prescriptions de la ZAC relatives a la gestion des eaux pluviales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est situe dans une ZAC existante, dans un environnement deja amenege. Les inventaires faune-flore n'ont pas mis en evidence d'enjeux ecologiques incompatibles avec le projet. Les coulees vertes et les principaux espaces vegetalises sont preserves, permettant le maintien des continuites ecologiques locales. Le projet n'engendrera pas de perturbations significatives de la biodiversite. Le projet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans ou a proximite d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situe en zone AUe1 du PLUi de Grand Poitiers, zone a urbaniser. Ces aménagements ne sont donc pas de nature a consommer des espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'activite de messagerie projetee ne presente pas de danger significatif. De plus, le site ne sera pas classe ICPE. Par ailleurs, les communes de Migne-Auxances et Poitiers ne sont pas concernees par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les communes de Migne-Auxances et Poitiers sont concernees par le PPRI de la Vallee du Clain ainsi que par le PPR Mouvements de terrain de la Vallee du Clain. Le terrain projete n'est pas concerne par ces PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic lié à l'activité du site est estimé à 300 poids lourds et 200 véhicules légers par jour en haute saison, soit au total 500 véhicules. Durant la phase chantier : les opérations d'aménagement réalisées sur le site seront source de trafic supplémentaire ; ces activités seront temporaires.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Sources de bruit recensées sur le site projeté : circulation des poids lourds, groupes froids. Durant la phase chantier : travaux et trafic des PL (activités temporaires).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances sonores recensées à proximité du projet : karting, zone commerciale, garages automobiles, axes routiers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La messagerie projetée ne générera aucune odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune activité à l'origine d'odeur présente dans le voisinage de la messagerie projetée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La messagerie projetée ne générera pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune activité à l'origine de vibrations présente dans le voisinage du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage nocturne des zones piétonnes et des voiries du site pour la sécurité du personnel et la sécurité du site (pas d'impact hors site).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions atmosphériques sont engendrées par : - la circulation et le trafic des véhicules, à l'origine d'émissions de particules. Durant la phase chantier : trafic des PL et engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'eau potable est utilisée pour la consommation humaine et l'alimentation des sanitaires. Le site sera raccordé au réseau d'assainissement public.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Des bassins d'infiltration et noues seront prévus sur le terrain afin de récupérer les eaux de pluie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents generes par le site : - Eaux usees sanitaires (a hauteur de 260 personnes). - Eaux pluviales de voirie et de toiture du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets generes par les activites du site seront principalement des dechets non dangereux : papiers, cartons (emballages), plastiques (emballages, films, sacs, sachets, ...) , bois (palox, palettes, ...), des dechets de maintenance (metaux). Les dechets seront traites par des prestataires specialises.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est situe en zone AUe1 du PLUi de Grand Poitiers, zone a urbaniser.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les effets sur l'environnement relatifs au projet, les mesures prises seront :

PRELEVEMENTS D'EAU : (mesures de réduction) consommations en eau du site limitées aux besoins sanitaires ; le process ne nécessite pas de consommation d'eau ; le suivi des consommations d'eau sera réalisé, récupération des eaux pour le lavage des sols de la messagerie.

REJETS D'EAU : (mesures de réduction) eaux usées dirigées vers le réseau d'assainissement public ; bassins d'infiltration prévus pour la récupération des eaux pluviales.

BRUIT : (mesures de réduction) réduction de la vitesse de circulation sur le site, rotations optimisées, groupes froids équipés d'un capotage acoustique, des mesures seront réalisées à la livraison du bâtiment.

TRAFIC : (mesures de réduction) stationnement des PL au niveau d'une aire dédiée dans l'enceinte du site pour éviter de gêner la voie publique, optimisation des rotations, présence d'un poste de garde en entrée permettant de faciliter et de fluidifier les flux.

DECHETS : (mesures de réduction) tri sélectif, collecte et traitement en filières spécialisées notamment dans des filières de recyclage/revalorisation. Suivi via TrackDechets et registre interne pour les déchets non dangereux.

CLIMAT : (mesures de réduction) favoriser l'éclairage naturel, réduction des émissions atmosphériques liées au transport par l'optimisation des rotations, système Coolroof en toiture, ventilation naturelle, centrale photovoltaïque, plantation d'arbres, places de parking végétalisées.

De plus, l'aménageur (SEP86) a réalisé toutes les mesures ERC retenues dans le cadre des arrêtés préfectoraux visés aux annexes facultatives 2 et 3. Le projet n'impactera pas les mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après les éléments communiqués dans le présent formulaire, le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)